

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du**  
**18 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à dix-neuf heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à  
la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Isabelle RICHEUX, Caroline HAYCOX, Frédéric PÉRON, Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE, Pascal L'HERMITTE, Brigitte PETITPAS, Virginie HENNOTE, Anne THIBAUT, Marie MALLET, Cédric GORIN

Absents excusés : Céline BUCAILLE

### Pouvoir :

Secrétaire de séance : Frédéric BEAUCHAMP

**Nombre de conseillers : en exercice : 14      présents : 13      votants : 13**

## **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Mme le Maire soumet, à l'approbation du conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.

### Décision :

**À l'unanimité, le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.**

## ➤ 1 : PERSONNEL

- #### - Pas de dossier en cours

## ➤ 2 : FINANCES

### a) Achat de guirlandes lumineuses

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer quelques guirlandes lumineuses pour les illuminations de Noël.

La société SONEPAR de Dinan a fourni un devis de 1 260.90€ HT pour 10 rideaux lumineux. La dépense sera comptabilisée en section d'investissement, OP 254, article 2188.

**Décision :**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide l'achat de guirlandes lumineuses auprès de la société SONEPAR de Dinan pour un montant de 1 260.90€ HT, en section d'investissement, OP 254, article 2188.

**b) Étude urbaine : lancement de la procédure et demande de subvention « Fonds vert ingénierie »**

**Rapporteur :** Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal que le marché pour une étude urbaine sur le territoire communal est en cours. La sélection des candidats aura lieu au mois de décembre 2025 avec un lancement de l'étude pour le début d'année 2026.

Le coût d'une telle étude est estimé à environ 45 000.00€ HT.

La dépense sera comptabilisée en section d'investissement, OP 259, article 203.

Afin de financer cette étude, la commune souhaite demander une subvention au titre du « fonds verts ingénierie » dont la participation peut représenter 50% de la dépense totale.

**Décision :**

**Avec 2 abstentions (Anne THIBAULT et Frédéric PÉRON) et 11 voix pour, le conseil municipal valide :**

- L'opération « étude urbaine » pour un montant d'environ 45 000€ HT en section d'investissement, OP 259, article 203
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant
- Autorise Mme le Maire à demandé une subvention au titre du Fonds Vert Ingénierie et à signer tous les documents y afférent

## ➤ 3 : BÂTIMENTS COMMUNAUX

**a) Réfection du sol de la salle polyvalente**

**Rapporteur :** Christophe PACE

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été réalisé par la société TIRIAULT d'Acigné pour la réfection du sol de la salle polyvalente.

Le montant du devis s'élève à 12 532.80€ TTC.

La dépense sera comptabilisée en section d'investissement, OP 247, article 2181.

**Décision :**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de la société TIRIAULT d'un montant de 12 532.80€ TTC en section d'investissement, OP 247, article 2181 et autorise Mme le Maire à le signer.

## **b) Choix d'un cabinet : avant-projet sommaire « bâtiment couvert »**

**Rapporteur :** Frédéric BEAUCHAMP

Pour l'Avant-Projet Sommaire (APS) du bâtiment couvert, deux cabinets d'études ont été consultés pour la réalisation de plans de principe afin de définir les bases du projet « bâtiment couvert ».

Il en résulte ce qui suit :

- CL'HORIZON Maîtrise d'œuvre (Taden) : 2 850.00€ HT soit 3 420.00€ TTC
- LÖSN ARCHITECTURES (Évran) : 2 821.00€ HT soit 3 385.20€ TTC

Implantation envisagée à l'ouest de la salle polyvalente.



La dépense sera comptabilisée en section d'investissement, OP 252, article 203.

**Décision :**

**Avec 4 abstentions (Marie MALLET, Virginie HENNOTE, Isabelle RICHEUX, Brigitte PETITPAS) et 1 voix pour le bureau d'études CL 'HORIZON (Frédéric PÉRON) et 8 voix pour le bureau d'étude LÖSN ARCHITECTURES, le conseil municipal valide le devis pour l'avant-projet sommaire du bureau d'études LÖSN ARCHITECTURES d'un montant de 3 385.20€ TTC et autorise Mme le Maire à le signer.**  
La dépense sera comptabilisée en section d'investissement, OP 252, article 203.

## **➤ 4 : ÉCOLE**

### **a) APE : demande de participation pour la sortie voile**

**Rapporteur :** Sandrine JUHEL

L'APE sollicite une participation financière de la part de la commune pour la sortie voile du mois de septembre 2025, à laquelle les enfants de CM1/CM2 ont participé.

Cette activité voile a eu lieu du 08 au 12 septembre 2025 au Centre Nautique de Plouër sur Rance. Le coût de cette activité s'élève à 1 760.00€ et est réparti à part égales entre les parents, l'APE et la commune.

A ce titre, il est demandé à l'assemblée délibérante de valider la prise en charge de 586.67€ au titre des sorties scolaires et de rembourser l'APE sur présentation de justificatifs.

**Décision :**

**Anne THIBAULT, étant personnellement intéressée, ne prend pas part au vote.**

**Avec 12 voix pour, l'assemblée délibérante valide la prise en charge de 586.67€ au titre des sorties scolaires et le remboursement à l'APE sur présentation de justificatifs.**

**b) Demande de participation financière pour les enfants de la commune scolarisés à l'école Saint-Anne d'Évran**

**Rapporteur :** Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'école Saint-Anne d'Évran, école privée sous contrat d'association avec l'Etat, accueille 9 enfants domiciliés à Les Champs-Géraux pour l'année scolaire 2025-2026.

L'école Saint-Anne sollicite une participation financière volontaire afin de couvrir une partie des charges liées à la scolarisation (entretien des locaux, matériel pédagogique, projets éducatifs...)

**Décision :**

**À l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de ne pas verser de subvention à l'école privée Saint-Anne, la commune ayant toutes les infrastructures pour accueillir les enfants dans son école.**

**➤ 5 : DIVERS**

- Pas de dossier en cours

**➤ 6 : Intercommunalité : informations diverses**

**Rapporteur :** Isabelle RICHEUX

**➤ 7 : Questions diverses :**

• Déchets « redevance spéciale aux communes » : Mme le Maire présente au conseil municipal la note de Dinan Agglomération concernant la redevance spéciale aux communes (taxe pour le ramassage des déchets de la collectivité).

Une estimation du coût de 3 884.96€ / an avec un abattement forfaitaire de 30% soit 2 719.00€ / an avec un paiement de 1/3 en 2026, 2/3 en 2027 et la totalité en 2028. Ce sujet a été l'objet de nombreuses discussions en conseil communautaire.

Cette somme reflète le volume de déchets actuel. Une réflexion sur la quantité de déchets et sur la façon de les réduire pourrait faire baisser le coût de la redevance spéciale.

• Réunion « associations » et livret sécurité :

1) Mise en place du calendrier des manifestations des associations.

Pour rappel les associations sont prioritaires sur les dates réservées d'une année sur l'autre, les modifications sont faites le jour des rencontres entre les associations et la mairie.

2) Affichage : l'affichage est autorisé à 3 endroits de la commune : le panneau d'affichage sur le parking, ceux sur la route d'Évran et du Perroquet vert. Certaines banderoles restent après la date de

la manifestation et les autres associations n'ont pas de place pour mettre les leurs. Concernant le panneau une seule affiche par association en format A4. Ce panneau est installé pour promouvoir les manifestations des associations communales.

3) L'association CARDIO FIGHT souhaite d'autres clés de la salle polyvalente, plus simple pour leur gestion (1 clé par COACH).

4) Intervention d'Isabelle RICHEUX, afin de leur réexpliquer que la mairie peut les aider dans leur communication via les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Communication d'une date limite pour leurs articles dans le bulletin communal de janvier.

5) Création d'un livret d'accueil par les agents communaux expliquant les procédures d'utilisation et de sécurité de la salle polyvalente. Une réunion de présentation de ce livret sera programmée en décembre à la salle polyvalente avec tous les présidents d'associations. Le livret qu'ils signeront leur sera remis.

- Commission « validation livret sécurité » le 04 12 2025 à 18h45 à la salle polyvalente

Réunion de bureau le 02 12 2025 à 18h30

Conseil municipal le 09 12 2025 à 19h30

- École « projet mosaïque » : les enseignantes commenceront leur projet mosaïque en décembre dont le thème sera la devise républicaine. Trois panneaux avec de la mosaïque seront créés et accrochés au fronton de l'école.

- Local buvette associations : Denis GOUPIL a pris des renseignements pour la mise en place d'Algeco ou de containers en remplacement provisoire de la buvette associative.

Un devis de démolition de la buvette actuelle s'élève à 11 532.50€ TTC.

Le coût estimatif de 4 Algeco non livrés, non posés et non équipés intérieurement est d'environ 100 000.00€.

Un container vide de 6m\*2.33m est quant à lui de 6 000.00€.

Le sujet reste à affiner.

- Livre de Sarah JAQUEN : réflexion sur un potentiel thème

- Fleurissement : informations sur les plantations en cours (rosiers près de l'église, massifs...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 22h18

